



En exercice : 58

Présents : 46

Votants : 51

Séance du 19 janvier 2026

Le dix-neuf janvier Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 janvier 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, GUIARD Philippe, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	ROSSIGNOL Didier, suppléant
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	GUILLET Vincent, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	/

Étaient excusés : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), CHAZÉ Monique (Craon), RAGARU Edit (Craon), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), PENE Loïc (St-Aignan-Sur-Roë), BOURBON Aristide (St-Martin-du-Limet), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MADIOT Isabelle (Suppléante - St Saturnin du Limet), BEUCHER Clément (St-Poix), JULIOT Thierry (la Rouaudière).

Étaient absents : HAMARD Benoit (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), BEDOUET Gérard (St-saturnin-du-Limet)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET
Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER

Edit RAGARU a donné pouvoir à Aurélie MAHIER
Monique CHAZÉ a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Secrétaire de Séance : Élu M. Maxime CHAUVIN, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-01/13 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Séance du : 19 janvier 2026

OBJET 2026-01/13 : EAU ET ASSAINISSEMENT

ADOPTION DU REGLEMENT DU SERVICE EN CHARGE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPC A COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2026 – ANNEXE

M. Richard CHAMARET, Vice-Président en charge de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, expose au conseil communautaire qu'il est nécessaire d'adopter un règlement de service.

Pour bien différencier la GEPU de l'assainissement, la Technicienne GEPU du Pôle Eau & Assainissement a travaillé sur l'élaboration d'un règlement GEPU pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Annexe - Règlement du service de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Même si à la différence des règlements de service d'eau potable et d'assainissement (CGCT, art. L.2224-12), le règlement de service « GEPU » n'a pas de base légale, la création de ce règlement permettra de clarifier les relations entre le service GEPU d'une part et, d'autre part, les usagers et propriétaires.

Son entrée en vigueur interviendra le 1^{er} février 2026.

**Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 06 janvier 2026,
Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 janvier 2026,**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 46

Votants : 51 (par le jeu des pouvoirs)

A LA MAJORITÉ (sur 51 votants) :

50 pour

0 contre

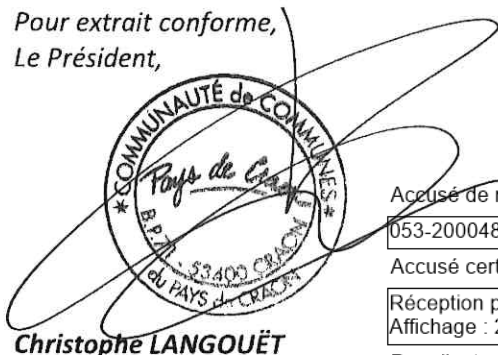
1 abstention : Aurélie MAHIER

⇒ **ADOpte** le règlement de service GEPU à compter du 1^{er} février 2026.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 22 janvier 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*

Le secrétaire de séance,



Christophe LANGOUËT



Maxime CHAUVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20260119-DELIB20260113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026
Affichage : 28/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

